

Appel de projets culturels nécessitant un soutien financier

Rouyn-Noranda, le 6 novembre 2023 – Dans le cadre de son Programme de soutien financier aux projets culturels, la Ville de Rouyn-Noranda lance le deuxième appel de projets pour cette année. La date limite de dépôt est le 15 janvier 2024.

Il s'agit d'une opportunité pour les organismes à but non lucratif, les institutions d'enseignement, les services de garde et les organismes culturels amateurs ou professionnels de présenter un projet touchant toute discipline culturelle. Les projets soumis doivent être diffusés au plus tard en septembre 2024.

Il est important de souligner que le programme vient de faire l'objet d'une révision. L'aide financière maximale a été portée à 5 000 \$ pour tenir compte de la hausse des coûts de réalisation des projets, le formulaire a été légèrement modifié et le programme compte désormais 4 volets :

1. Régulier;
2. Éducation et lutte contre l'exclusion culturelle;
3. Médiation culturelle;
4. Aînés.

Pour connaître les objectifs de chacun des volets, les critères et autres conditions du programme, les organismes sont invités à consulter tous les détails sur le site de la Ville de Rouyn-Noranda.

Le Programme de soutien financier aux projets culturels est mis en place grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la Ville de Rouyn-Noranda dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

Formulaire et cadre financier : <https://formulaires.rouyn-noranda.ca/soutien-aux-projets-culturels/>

- 30 -

Source : Service des communications
819 797-7110, poste 7371
communications@rouyn-noranda.ca



Entente de
développement
culturel



Ville de
Rouyn-Noranda

Québec 